

Code de déontologie des simulationnistes

M. Tuncer I. Ören¹
Professeur émérite
Directeur, OC-MISS
oren@site.uottawa.ca

M. Maurice S. Elzas²
Professeur émérite
mtc@euronet.nl

M. Iva Smit³
smitnet@wxs.nl

M. Louis G. Birta¹
Professeur émérite
Ancien directeur, OC-MISS
birta@site.uottawa.ca

1 OC-MISS : Ottawa Center of the McLeod Institute of Simulation Sciences of the SCS, École d'ingénierie et de technologie de l'information, Université d'Ottawa, Ottawa (Ontario), Canada

2 Applied Computer Science Group, Wageningen University, Wageningen, Pays-Bas

3 E&E Consultants, Netterden, Pays-Bas

Mots clés : Code de déontologie des simulationnistes

Sommaire

Le présent code de déontologie destiné aux simulationnistes porte sur les cinq domaines suivants : le perfectionnement personnel et la profession, les compétences professionnelles, la fiabilité, les droits de propriété et la reconnaissance ainsi que le respect du code.

PRÉAMBULE

Les simulationnistes sont des professionnels qui participent à des activités de modélisation et de simulation et/ou qui offrent des produits et/ou des services de modélisation et de simulation. On trouve, dans Ören [2000a, b], une définition détaillée du mot « simulationniste » et, dans Ören [2002], la justification du présent code.

1. LE PERFECTIONNEMENT

PERSONNEL ET LA PROFESSION

À titre de simulationniste, je m'engage à :

- 1.1 acquérir et à conserver une attitude et des compétences professionnelles;
- 1.2 traiter équitablement les employés, les clients, les utilisateurs, les collègues et les employeurs;
- 1.3 encourager et à appuyer les nouveaux arrivants au sein de la profession;

1.4 appuyer les collègues et les membres d'autres professions qui font de la modélisation et de la simulation;

1.5 aider les collègues à obtenir des résultats fiables;

1.6 promouvoir l'utilisation fiable et crédible de la modélisation et de la simulation;

1.7 promouvoir la profession de la modélisation et de la simulation, notamment en faisant connaître la modélisation et la simulation au grand public de même qu'en clarifiant et en brisant les déclarations fausses ou trompeuses.

2. LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

À titre de simulationniste, je m'engage à :

2.1 fournir des produits et/ou des services de qualité en utilisant les méthodes et les technologies appropriées;

2.2 rechercher, à utiliser et à produire des examens professionnels critiques;

2.3 recommander et à formuler des objectifs appropriés et atteignables pour tous les projets ;

2.4 documenter, de façon compréhensive et précise, des études et/ou des systèmes de simulation pour les parties autorisées;

- 2.5 divulguer entièrement, aux parties autorisées, les hypothèses, les limites connues et les difficultés associées à la conception de systèmes;
- 2.6 être explicite et formel à propos des conditions d'application de modèles en particulier et des résultats connexes liés à la simulation;
- 2.7 être prudent avant de reconnaître certains résultats de modélisation et de simulation lorsque les preuves d'une validation et d'une vérification exhaustives sont insuffisantes;
- 2.8 donner des interprétations et des évaluations exhaustives, non biaisées, des résultats d'études de modélisation et de simulation.

3. LA FIABILITÉ

À titre de simulationniste, je m'engage à :

- 3.1 faire preuve d'honnêteté à propos de toutes circonstances susceptibles de mener à des conflits d'intérêts;
- 3.2 respecter les contrats, les ententes et les responsabilités qui me sont attribuées;
- 3.3 participer à mettre en place un contexte organisationnel qui favorise le comportement éthique;
- 3.4 appuyer les études qui ne présentent aucun danger pour l'être humain (pour la génération actuelle et les générations futures) ni pour l'environnement.

4. LES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET LA RECONNAISSANCE

À titre de simulationniste, je m'engage à :

- 4.1 accorder une reconnaissance absolue à l'apport des autres;
- 4.2 accorder le crédit qui convient à la propriété intellectuelle;
- 4.3 respecter les droits de propriété, y compris les droits d'auteur et les brevets;
- 4.4 respecter les droits de la protection des renseignements personnels des personnes et des organismes de même que la confidentialité des données.

5. LE RESPECT DU CODE

À titre de simulationniste, je m'engage à :

- 5.1 respecter le présent code et à inviter d'autres simulationnistes à faire de même;

5.2 considérer la violation du présent code comme étant inapproprié au statut de simulationniste;

5.3 obtenir des conseils auprès de collègues professionnels si un dilemme éthique se présente lors d'activités de modélisation et de simulation;

5.4 conseiller tout organisme professionnel qui appuie le présent au sujet des mises à jour nécessaires.

Reconnaissance

Elzas a proposé un code de déontologie en modélisation et en simulation [Elzas 2000; Kettenis 2000]. Les codes de déontologie des groupes suivants ont servi à préparer le présent document : ACM, CEPIS, CIPS, IEEE, and IEEE-CS/ACM Joint Task Force. Nous nous sommes également inspirés des recommandations de M. John Gardenier lors de la rédaction du présent code.

Références

Elzas, M.S. 2000. "Why Should We Consider Ethical Issues To Be Relevant to Modeling and Simulation?" *Special Issue of Transactions of the SCS on Ethical Issues in Modeling and Simulation*. 17:4 (Dec.), 164.

Kettenis, D.L. (ed.) 2000. *Special Issue of Transactions of the SCS on Ethical Issues in Modeling and Simulation* 17:4 (Dec.).

Ören, T.I. 2000a. "Responsibility, Ethics, and Simulation." *Special Issue of Transactions of the SCS on Ethical Issues in Modeling and Simulation* 17:4 (Dec.), 165-170.

Ören, T.I. 2000b. "Educating the Simulationists." In *Conception of Curriculum for Simulation Education*, (H. Szczerbicka, ed.) <http://www.informs-es.org/wsc00papers/225.PDF> *Proc. of the 2000 Winter Simulation Conference* (Orlando, FL., Dec. 10-13), 1635-1644.

Ören, T.I. 2002. "Rationale for a Code of Professional Ethics for Simulationists." *In Proc. of the 2002 Summer Computer Simulation Conference* (San Diego, CA, July 13-18).